



Le 30 août 2023

Division des affaires réglementaires des plastiques
Environnement et Changement climatique Canada
plastiques-plastics@ec.gc.ca

Objet : Mémoire soumis dans le cadre des consultations sur l'avis de planification de la prévention de la pollution pour les emballages primaires en plastique pour les aliments

Au nom d'**Aliments et boissons Canada – Food and Beverage Canada (ABC-FBC)**, nous vous remercions de nous donner l'occasion de répondre aux consultations sur l'avis de planification de la prévention de la pollution (avis P2) pour les emballages primaires en plastique pour les aliments. Nous reconnaissons l'engagement du gouvernement à réduire les déchets plastiques et souscrivons à l'objectif de promouvoir la durabilité environnementale.

Le secteur canadien de la fabrication des aliments et des boissons est composé de quelque 8 000 entreprises, principalement des petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle essentiel dans la transformation des produits agricoles en biens de consommation pour les marchés nationaux et internationaux. Ces entreprises sont conscientes de la nécessité d'élaborer des stratégies pour réduire au minimum les déchets plastiques, en particulier dans le domaine des produits plastiques à usage unique (y compris les emballages pour les aliments). En effet, nombre d'entre elles participent activement à des initiatives de l'industrie telles que le Pacte canadien sur les plastiques ou œuvrent à l'atteinte de leurs propres objectifs en matière de développement durable.

Répercussions sur les relations au sein de la chaîne d'approvisionnement et autres conséquences involontaires

Bien que nous soutenions les objectifs de réduction des déchets plastiques du gouvernement, nous souhaitons exprimer certaines réserves quant aux conséquences involontaires qui pourraient découler de l'approche actuellement envisagée. Bien que les principales responsabilités en vertu de l'avis P2 incomberaient aux grands détaillants en alimentation, nous avons des préoccupations quant au contenu de l'avis proposé.

L'une de ces préoccupations concerne les répercussions potentielles sur les relations au sein de la chaîne d'approvisionnement de même que l'impact sur les fournisseurs alors que différents détaillants en alimentation élaboreront des plans individuels. Comme souligné dans le mémoire que nous avons présenté dans le cadre de l'étude de marché sur la concurrence dans le secteur de l'épicerie au



Canada menée par le Bureau de la concurrence, il existe un déséquilibre de pouvoir entre le secteur de l'épicerie hautement concentré et les petits et moyens fabricants d'aliments et de boissons du Canada. Si l'intention des détaillants de réduire les emballages en plastique est louable, cela pourrait avoir comme conséquence involontaire de contraindre les fournisseurs à adapter leurs produits ou à modifier leurs gammes de produits pour se conformer aux exigences et d'accroître les tensions dans les relations entre les fournisseurs et les détaillants.

Il est également important de tenir compte de l'effet secondaire potentiel de la réduction des emballages primaires en plastique pour les aliments : l'augmentation du gaspillage alimentaire. Par exemple, l'emballage en plastique actuellement utilisé pour la viande dans les commerces de détail est conçu de façon à prolonger la fraîcheur et la qualité de celle-ci, à en assurer la salubrité, à faciliter le réapprovisionnement et à permettre au consommateur de voir le produit qui se trouve à l'intérieur. Plus précisément, les emballages multicouches transparents qui permettent aux consommateurs d'inspecter les produits sont faits d'un matériau ayant une faible perméabilité aux gaz, ce qui garantit une durée de conservation prolongée. Il n'existe actuellement aucune alternative viable, sans compter que les emballages pour la viande ne sont pas recyclables puisqu'ils sont contaminés par du sang et des tissus.

Dans un article de [Value Chain Management International Inc.](#), il a été établi que les émissions de carbone attribuables aux pertes et au gaspillage alimentaires dans les décharges dépassent l'empreinte environnementale des emballages en plastique pour les aliments, l'emballage ne représentant qu'environ 5 % de l'empreinte carbone totale d'un produit alimentaire. L'article indique qu'un emballage moins efficace pourrait entraîner une augmentation de 10 % des pertes et du gaspillage alimentaires, ce qui signifie que toute politique à vocation écologique doit également être axée sur la réduction du gaspillage alimentaire. La question suivante se pose donc : Les parties prenantes, y compris les fabricants d'aliments et de boissons, les détaillants et les consommateurs, sont-elles prêtes à accepter de possibles compromis quant à la durée de conservation des produits afin de réduire la dépendance aux plastiques?

Concilier qualité, répercussions environnementales et abordabilité

Si l'on se fie aux solutions actuellement offertes sur le marché, le virage vers des emballages plus recyclables pourrait avoir des répercussions sur la qualité des aliments. L'une de nos entreprises membres a notamment rapporté avoir constaté une baisse de la qualité et de la durée de conservation de son produit après avoir remplacé son emballage par un autre plus recyclable; le produit était resté salubre, mais sa couleur et sa saveur s'étaient détériorées. Bien que nous soutenions les efforts visant à réduire l'utilisation du plastique dans les emballages primaires pour les aliments, nous nous interrogeons sur la mesure dans laquelle les aspects cruciaux liés à la conservation des aliments et au gaspillage alimentaire ont été adéquatement évalués.

Il est également important de tenir compte des conséquences environnementales involontaires pouvant découler d'initiatives de réduction des emballages en plastique pour les aliments, en particulier lorsqu'il n'existe aucune solution de rechange appropriée. Les emballages en plastique sont particulièrement légers. L'utilisation d'autres matériaux, qui sont généralement plus lourds (comme le carton), pourrait entraîner une augmentation des charges à transporter et, par conséquent, des besoins en transport, ce qui engendrerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, si ces solutions de rechange ne sont pas facilement accessibles sur le marché canadien et que les

ALIMENTS ET
BOISSONS
ATLANTIQUE



FOOD &
BEVERAGE
ATLANTIC

FOOD &
BEVERAGE

CTAQ

FOOD &
BEVERAGE
manitoba



FOOD AND
BEVERAGE
ONTARIO

ALBERTA
food processors association

fabricants d'aliments et de boissons doivent s'approvisionner en matériaux recyclables auprès de fournisseurs étrangers, les avantages écoresponsables de ces emballages seraient alors compromis par l'impact environnemental du transport sur de longues distances.

Un autre problème qui se pose est l'absence de solutions de rechange convenables aux plastiques pour certains emballages primaires pour les aliments. Bien que de nombreux fabricants d'aliments et de boissons s'intéressent à l'utilisation de matériaux biodégradables ou de plastiques recyclables, le manque de disponibilité ainsi que le manque de mesures susceptibles d'encourager les fabricants d'emballages à mettre au point des solutions qui prolongent la durée de conservation et protègent la qualité des aliments rendent difficile pour nos entreprises de trouver un juste équilibre entre l'adoption de pratiques durables et la préservation de l'intégrité des produits.

Ces matériaux sont également généralement plus dispendieux en raison d'un manque de disponibilité et d'une demande accrue, et les pressions inflationnistes entravent leur adoption. Ils entraînent souvent des coûts supplémentaires, qui sont susceptibles d'être refilés aux consommateurs à un moment où les prix élevés des denrées alimentaires sont déjà en soi préoccupants. Comme la majorité des fabricants canadiens d'aliments et de boissons sont de petites et moyennes entreprises, ils n'ont pas la capacité d'absorber une augmentation des coûts jusqu'à ce qu'ils puissent plus facilement s'approvisionner en matériaux d'emballage durables et que le prix de ces derniers devienne plus concurrentiel.

Différences en matière d'exigences gouvernementales

Enfin, nos membres ont fait part de leurs préoccupations concernant les différentes réglementations et capacités de recyclage des provinces et des municipalités, y compris les différentes exigences en matière d'établissement de rapports sur l'utilisation du plastique. Par exemple, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) en Ontario, les organismes assumant les responsabilités d'un producteur ne sont tenus de recycler que 25 % des plastiques souples d'ici 2026, et 40 % d'ici 2040. La prolifération de règlements qui se chevauchent et qui sont parfois contradictoires entre les différents ordres de gouvernement pose problème pour les petits et moyens fabricants et entrave leur capacité à mener leurs activités et à soutenir la concurrence du marché.

Conclusion

En conclusion, avant d'aller de l'avant avec un avis P2 et d'entreprendre d'autres initiatives visant à réduire l'utilisation d'emballages en plastique pour les aliments, nous exhortons le gouvernement à envisager d'offrir des mesures incitatives pour accroître la recherche sur les matériaux d'emballage recyclables ainsi que la fabrication de tels matériaux aux fins de production d'emballages primaires pour les aliments. Nous exhortons également le gouvernement à envisager d'établir des normes de recyclage de compétence fédérale dans le but d'assurer une plus grande cohérence aux échelles provinciale et municipale. Enfin, nous demandons au gouvernement de tenir compte de la nécessité de mieux informer les consommateurs. Les efforts et les progrès des entreprises en matière de recyclabilité et de réduction de la teneur en plastique des emballages deviendront inefficaces si les consommateurs ne comprennent pas bien les processus de recyclage.

Nous vous remercions de votre temps et de l'attention que vous avez portée à nos préoccupations et attendons avec intérêt l'occasion de poursuivre notre collaboration en vue de trouver des solutions



FOOD &
BEVERAGE
ATLANTIC



FOOD &
BEVERAGE



FOOD &
BEVERAGE
manitoba



FOOD AND
BEVERAGE
ONTARIO

ALBERTA
food processors association

durables pour réduire les déchets plastiques dans le secteur de la fabrication des aliments et des boissons.

Cordialement,

Kristina Farrell
Directrice générale
Aliments et boissons Canada – Food and Beverage Canada (ABC-FBC)



FOOD &
BEVERAGE
ATLANTIC



ALBERTA
food processors association